

Cayenne, le mardi 03 novembre 2009

COMMUNIQUE

Cabinet

Convention pour améliorer l'installation des étudiants guyanais en France hexagonale

Le Président du Conseil régional de la Guyane, Antoine KARAM doit signer avec Jean-François CERVEL, directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et Patrick KARAM, délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer, une convention-cadre tripartite pour un meilleur accueil des étudiants guyanais dans les académies de la France hexagonale lors d'une conférence de presse qui se tiendra le :

**le mercredi 4 novembre 2009
à 15h00
à la Délégation interministérielle
(Salle Félix Éboué 27, rue Oudinot Paris 7^{ème})**

Cette convention a pour objet d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées dans l'accueil et pour le logement des étudiants guyanais durant leurs études supérieures en France hexagonale, à travers le partenariat établi par ces trois institutions.

Les objectifs de cette convention sont multiples :

- améliorer l'accueil des étudiants dans la France hexagonale ;
- donner une priorité d'accès aux logements des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) aux étudiants boursiers originaires de la Guyane et faciliter les déplacements dans l'Hexagone ;
- informer les étudiants en mobilité, avant leur départ et lors de leur installation ;
- mettre en place un réseau d'étudiants guyanais boursiers départementaux référents chargés d'accompagner les primo-arrivants en vue d'une meilleure intégration.

Chaque partie s'engage, à travers cette convention, concrètement, sur une série d'actions à mener pour atteindre ces objectifs le plus rapidement possible, au titre de l'égalité des chances.

Le Directeur adjoint de Cabinet


Jean Pierre ARON